



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-23-2021

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 5 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-23-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, DANS LE BUT DE MODIFIER LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DE L'AIRE DE PAYSAGE PDA3 DE LA SORTIE 78 ET LES NORMES CONCERNANT LA LONGUEUR MAXIMALE D'UNE ALLÉE D'ACCÈS**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 22<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

La greffière adjointe,

Marie-Pier Therrien, avocate